



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 02 avril 2026

Comptes administratifs 2025 :

Le conseil municipal a validé à l'unanimité les **comptes administratifs 2025** suivants :

- **Assainissement :**

→ *Exploitation* : résultat de clôture avec un excédent de 11 170,28 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un déficit de 38 840,93 €.

Le solde d'exécution cumulé (2024 + 2025) s'élève à + 178 336,35 €.

- **Commune :**

→ *Fonctionnement* : résultat de clôture avec un excédent de 96 356,13 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un déficit de 89 050,25 €.

Le solde d'exécution cumulé (2024+2025) s'élève à 545 220,45 €.

Note : "Solde d'exécution cumulé" = "Total cumulé des recettes" - "Total cumulé des dépenses".

Les totaux cumulés incluent les résultats de 2025 et les reports de l'exercice 2024.

Constitution des commissions :

Le conseil municipal a voté la **constitution des commissions suivantes** :

<i>Affaires scolaires</i>	<i>Bâtiments, matériel technique</i>	<i>Personnel et matériel</i>
<i>Animation et communication</i>	<i>et électroménager</i>	<i>administratif</i>
<i>Assainissement</i>	<i>CCAS</i>	<i>Urbanisme</i>
<i>Bois et terrains communaux</i>	<i>Finances</i>	<i>Voirie</i>

Des délégué-e-s ont été désigné-e-s pour les **différents organismes extérieurs** :

- la *CCPA* (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) ;
- le *syndicat mixte du BUCOPA* (Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain) ;
- le *SIEA* (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain) ;
- le *Syndicat des eaux Dombes Côtière* ;
- la *CLECT* (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) ;
- le *Comité de centre des Pompiers* ;
- un-e *correspondant-e défense* (assure le lien entre les autorités civiles, militaires et les citoyens).

Assainissement :

Renouvellement de la station d'épuration :

Le projet de remplacement des bassins de lagunage actuels par une **station d'épuration à filtres plantés de roseaux** continue de progresser. Diverses études et analyses préalables aux travaux ont d'ores et déjà été réalisées.

Le **marché public de consultation des entreprises** a été mis en ligne le 3 avril 2026 avec réponse des entreprises au 15 mai.

Le curage des trois lagunes, dont les boues seront épandues sur des terrains agricoles, interviendra cet été. Cette procédure, qui permet de réduire de manière substantielle le coût du traitement des boues, est rendue possible grâce à la participation de plusieurs agriculteurs locaux qui épandront les boues sur leurs terrains, après analyse de celles-ci et en tenant compte des différentes contraintes culturelles imposées par cette action.

Le début des travaux de génie-civil interviendra en septembre au niveau du premier bassin de lagunage. Le traitement des eaux usées sera réalisé à l'aide des deux autres lagunes en attendant l'achèvement de la station.

Après la **mise en service de la nouvelle station d'épuration**, ces deux bassins seront remblayés et plantés de différentes essences d'arbres.

Bâtiments :

L'**achat d'un rideau métallique** a été validé afin de sécuriser la porte vitrée entre la halle et la salle des associations, pour un montant de 2 546,40 € HT auprès de l'entreprise COTTON à Villette-sur-Ain

Cérémonie du 8 mai :

La **commémoration de l'armistice de 1945** aura lieu le vendredi 8 mai à 11 h 30 au monument aux morts, accompagnée de la clique. Elle sera suivie du verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Amicale des Sapeurs-Pompiers :

L'**Amicale des Sapeurs-Pompiers** de Faramans vous informe qu'elle ne reconduira pas sa *soirée Beaujolais* cette année.

En revanche, elle organisera une nouvelle manifestation : un **GRAND MÂCHON** le samedi 19 septembre 2026 à partir de 8 h 30 sous la halle. Tous à table à 9 h 30 !!!

Informations et inscriptions :



<https://www.helloasso.com/associations/amicale-des-sapeurs-pompiers-de-faramans/evenements/machon2026>